COMMUNICATIONS de caractère officiel et d'ordre général

Dérogations à des prohibitions d'exportation

Paris. — La « Journal Officiel » publie un avis aux exportateurs, les informant qu'une dérogation générale aux prohibitions d'exportations est accordée, en ce qui concerne les huiles volatiles et essences, les ouvrages nickelés et les ouvrages en aluminium. Les huiles volatiles ou essences des catégories dont la sortie reste prohibée pourront être exportées sans licence lorsqu'elles sont mélangées d'autres essences ou produits divers.

Un autre avis donne aux exportateurs de produits dont le Ministère de l'Agriculture est responsable, des instructions sur la façon d'obtenir une autorisation pour l'exportation d'un certain nombre de produits, au titre du premier semestre 1940.

Exportation des capitaux, commerce de l'or, etc.

Paris. — La Banque de France Il est rappelé au public qu'en application de l'article 3 du décret-loi du 9 septembre 1939 prohibant ou réglementant en temps de guerre l'exportation des capitaux, les opérations du change et le commerce de l'or et des articles 19 et 20 du décret de même date, la transmission à l'étranger d'ordres de vente, d'achat, de dépôt ou de nantissement de matières d'or se trouvant à l'étranger et appartenant à des personnes considérées comma françaises, est interdite sauf autorisation préalable de la Banque de France.

Sont considérées comme Françaises pour l'application de ces dispositions les personnes physiques françaises ou étrangères résidant en France et les personnes morales françaises ou étrangères pour leurs établissements en France. Les personnes physiques françaises ne résidant pas en France et les personnes morales françaises pour leurs etablissements situés hors de France ne sont pas soumises à cette interdiction.

Correspondances pour Paris

N'OUBLIEZ PAS LE NUMERO D'ARRONDISSEMENT

Paris. — A maintes reprises l'Administration des Postes a demandé aux expéditeurs de correspondances à destination de Paris, que le Numéro de l'arrondissement soit mentionné dans le libellé de l'adresse. De notables progrès ont déjà été réalisés à cet égard ; cependant on constate chaque matin à Paris que cinquante à soixante mille lettres environ portent un numéro d'arrondissement inexact ou mal libellé. Ces lettres sont de ce fait retardées d'une distribution.

Dans le but d'éviter ces retards, l'Administration des Postes insiste de nouveau pour que le numéro de l'arrondissement figure sur l'enveloppe et également pour que ce numéro soit correct, elle prie les usagers de Paris et notamment les Maisons de commerce qui indiquent leur adresse à leurs correspondants, de toujours mentionner dans cette adresse le numéro de leur arrondissement, afin de renseigner lesdits correspondants.

Le prix des brais de houille et des agglomérés

Le « Journal Officiel » publie un arrêté du ministre des Travaux publics et des Transports stipulant qu'à dater du 1er octobre 1939 le prix autorisé pour les brais de houille pour l'agglomération, produits dans les usines françaises, est fixé à 450 fr par tonne départ usine, hors toute taxe, le prix pratiqué antérieurement au 1er septembre 1939 est et demeure seul applicable aux ventes effectuées entre le 1er septembre et le 1er octobre 1939

A dater du 16 janvier 1940, les prix de vente en gros des agglomérés fabriqués ou importés en France pourront être majorés de 10 fr par tonne.

Le reliquat éventuel de charges supplémentaires resultant, pour les fabricants d'agglomérés de la hausse du brai de houille rendu à l'usine d'agglomération qui est intervenue depuis le 1er octobre 1939, fera l'objet des mesures de compensation prevues par l'arrêté du 9 décembre 1939.

Il en sera de même pour les anthracites de synthèses et semi-cokes fabriqués en France à partir de charbons francais ou importés, les prix de gros de ces produits spéciaux (anthracite, trenthra, calorex, carbolux, etc) pouvant, à dater du 16 janvier 1940, être majorés de 12 fr. par tonne.

EN PERMISSION, CHEZ EUX, les abonnés mobilisés pourront téléphoner

Paris, 1.. — Le Ministère des Transmissions communique :

M. Jules Julien, ministre des Transmissions, a décidé de donner satisfaction dans les conditions ci-après aux abonnés mobilisés ou momentanément éloignés de leur résidence, qui demandent le rétablissement de leur ligne téléphonique pendant la durée de leurs permissions de détente ou celle des séjours qu'ils font dans cette résidence.

Rétablissement pour une durée maximum de quinze jours : contre paiement d'une redevance d'abonnement fixée à : 25 fr. dans les circonscriptions de Paris, Lyon, Marseille ; 20 fr. dans les circonscriptions soumises à la redevance annuelle de 400 fr. ; 15 fr. dans les autres circonscriptions.

Rétablissement pour une durée supérieure à quinze jours : contre paiement d'une redevance fixée, par période mensuelle indivisible d'utilisation, à un douzième de la redevance annuelle. Dans l'un et l'autre cas, les communications échangées seront soumises à la taxe réglementaire.

OFFICE DÉPARTEMENTAL DES MUTILÉS, COMBATTANTS, ETC.

Commission permanente

La Commission permanente de l'Office Départemental des Mutilés, Combattants, Victimes de la Guerre et Pupilles de la Nation, s'est réunie le 6 janvier courant, à 14 h. 30, à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Descorbaix, vice-président du Conseil d'Administration, assisté de M. Cassel, secrétaire général de l'Office Départemental.

Secours et Allocations. — La Commission statue sur 109 demandes de secours et allocations dont 79 concernant les anciens combattants et 30 formées par des bénéficiaires de la loi des pensions du 31 mars 1919.

Secours remboursables et prêts. — La Commission procède à l'examen de 2 demandes d'avances à titre de secours remboursables introduites par des pensionnés de guerre et de 2 demandes de délais de remboursement formulées par un pensionné de guerre et un ancien combattant.

Carte du Combattant. — La Commission reçoit communication des décisions de M. le Ministre des Anciens Combattants et Pensionnés, en application du l'article 4 du décret du 1er juillet 1930 ; ces 3 demandes dont 1 au titre de la guerre 1914-1918 et 2 par suite de retrait de carte, ont été rejetées.

Retraite du Combattant. — La Commission de la carte du combattant statue sur 90 dossiers relatifs à l'annulation du paiement de la retraite du combattant, par suite du retrait de la carte du combattant et émet son avis en ce qui concerne le remboursement des sommes payées indument aux intéressés.

Pupilles de la Nation. — La Commission des Pupilles de la Nation statue sur 4 demandes de subventions d'entretien, 3 demandes de subventions exceptionnelles et 17 demandes de secours présentées par des Pupilles de la Nation majeurs.

Etudes et apprentissage. — La Commission des études présente des propositions sur 18 demandes de subventions d'études à divers degrés, concernant 1 élève en cours d'études supérieures à la Faculté de Médecine ; 2 dans des établissements publics d'enseignement secondaire ; 6 dans des établissements publics d'enseignement primaire supérieur ; 7 dans des établissements publics d'enseignement technique et 2 élèves appartenant à l'enseignement secondaire et à l'enseignement technique privés.

D'autre part, l'assemblée est appelée à examiner les bulletins de salaire des Pupilles de la Nation subventionnés au titre de l'apprentissage, en vue du maintien ou de la suppression de l'aide consentie par l'Office Départemental.

Protection médicale. — La Commission statue ensuite sur 8 demandes relatives à des subventions pour remboursement de frais médicaux et de participation dans le traitement de malades admis dans des établissements appropriés.

Enfin, l'Assemblée est consultée à l'occasion de 4 demandes de délai de remboursement de prêts consentis à des Pupilles de la Nation actuellement mobilisés.

RECENSEMENT DES ENTREPRISES ARTISANALES

En vue de l'organisation des sections artisanales de la Mobilisation Economique dans la 1re Région (Nord—Pas-de-Calais) ainsi qu'en vue de l'application de la circulaire de M. le Ministre de l'Armement, en date du 21 novembre 1939, la Chambre de Métiers poursuit actuellement le recensement de toutes les entreprises artisanales, sauf celles des métiers d'alimentation.

Tous les artisans sont donc instamment priés de retirer au bureau des mairies des chefs-lieux de canton les imprimés nécessaires à ce recensement. Ces feuilles, dûment remplies, doivent être envoyées d'urgence à la **Chambre de Métiers du Nord, 14, rue Inkermann, à Lille.**

Les artisans qui, par négligence, omettraient de se conformer à cette prescription, risquent de ne pas bénéficier de la répartition des matières premières actuellement en voie d'organisation. Ile perdraient, d'autre part, la possibilité de participer à l'exécution de commandes éventuelles.

Ci-dessous, la liste des mairies où ils trouveront les imprimés nécessaires :

Arleux, Armentières, Avesnes, Bailleul, La Bassée, Bavay, Bergues, Berlaimont, Bouchain, Bourbourg-Ville, Comines, Carnières, Cassel, Le Cateau Clary, Cambrai, Condé-sur-Escaut, Cysoing, Denain, Douai, Dunkerque, Estaires, Fourmies, Gravelines, Haubourdin, Hazebrouck, Hondschoote, Landrecies, Lannoy, Marchiennes-Ville, Marcoing, Maubeuge, Merville, Orchies, Pont-à-Marcq, Le Quesnoy, Quesnoy-sur-Deûle, Rosendaël, Roubaix, Saint-Amand, Seclin, Solesmes, Soire-le-Château, Stenvoorde, Tourcoing, Trélon, Valenciennes et Wormhoudt ; — à **Lille :** Mairie, ou à la Chambre de Métiers du Nord, 14, rue Inkermann.

POUR LES RÉSERVISTES DONT LE PÈRE OU LES FRÈRES SONT MORTS POUR LA FRANCE

Paris, 1.. — Le Ministère de la Défense Nationale communique :

Il est procédé à un aménagement des affectations des hommes de troupe des réserves qui ont perdu, des suites des opérations de la guerre 1914-1918, de celles qui se sont développées sur un théâtre d'opérations extérieures ou de celles de la guerre actuelle, soit leur père et un frère, soit deux frères.

Les militaires rentrant dans l'une de ces catégories seront affectés, s'ils appartiennent à la deuxième réserve, à une formation du territoire stationnée dans la zone de l'intérieur et, s'ils appartiennent à la premiere réserve, aux emplois les moins exposés des unités dont ils font partie. Toutefois, ceux d'entre eux qui en feraient la demande écrite pourront être maintenus dans leur affectation actuelle.

— A — B — C — D —
Imp. du Réveil du Nord
156, rue de Paris, Lille
Le Gérant: Emile GEST

CONTRE le FROID aux PIEDS
UTILISEZ TOUS
PERSONNES VALIDES - AGÉES - JEUNES
SOLDATS DANS LES CANTONNEMENTS
LA FAMEUSE PANTOUFLE DU Dr BERARD
"La plus chaude du monde"
Triple semelle fibre, liège, caoutchouc alvéoles spéciales garantissant isolement parfait

PRIX IMPOSÉS : POINTURES.....	Enf.	Fem.	Hom.
POLAIRE	35.00	42.00	49.00
SUPERPOLAIRE...	42.00	51.00	59.00

En vente : GRANDE PHARMACIE de PARIS, 1, place de la Gare - Lille
NE SE VEND QU'EN PHARMACIE
Pharmacie principale, 29 et 31, rue Neuve.
Pharmacie Corbeaux, 11 bis, rue de Lannoy Roubaix
Pharmacie Boyaval, pl. Ch.-Roussel, à Tourcoing.
ET TOUTE PHARMACIE IMPORTANTE

Agriculture Commerce Industrie

COMMISSION INTERPROFESSIONNELLE DES WAGONS-RÉSERVOIRS

L'Officiel publie : Commission interprofessionnelle des wagons réservoirs. La commission de Lille est constituée comme suit :

Le président de la Chambre de Commerce de Lille, président, M. Houbron, président du Syndicat Central du Commerce en gros, des vins et spiritueux du Nord ; le président du syndicat des Maisons d'Alimentation du département du Nord ; M. Dupuis-Hacquart, président du Syndicat du Commerce en gros des vins et spiritueux de la Somme ; deux représentants de la Fédération des Associations viticoles de France ; deux représentants du groupement professionnel des exploitants de wagons-réservoirs. L'Intendant militaire, directeur départemental du ravitaillement général du Nord ou son représentant ; le chef d'arrondissement d'exploitation de la Société Nationale des Chemins de fer Français de Lille ou son représentant ; le directeur des contributions indirectes ou son représentant.

MARCHÉS DE PARIS

Viandes. — Bœufs : Quartier derrière, 12.55 ; devant, 10.35 ; aloyau, 18.35 ; cuisses, 14.40 ; train entier, 13.45 ; Veaux : 1re qual., 18.05 ; 2e qual., 15.25 ; 3e qual., 13.25 ; pan cuisseau, 17.70 ; Moutons : 1re qual., 17.50 ; 2e qual., 15.40 ; gigots, 23.50 ; carrés parés 30.60 ; épaule, 16.50 ; Porcs (entier ou demi) : 1re qual., 15.50 ; filets, 18.25 ; jambons, 17 fr. ; lards, 12 fr.

Beurres. — Kilo des Laiteries Coopératives Industrielles Normandie, 28.75 ; Charente Poitou Touraine, 29.25 ; malaxés Normandie, 26.25 ; malaxés Bretagne, 22.50.

Œufs. — Picardie et Normandie, 1100 ; Bretagne, 940 ; Poitou et Toursine Centre, 1090 ; Outre-Mer, 790 fr.

Fromages. — Brie moyen, 350 ; camembert Normandie, 500 ; divers, 45 ; Pont-Lévêque, 625 ; Port-Salut, 1850 ; Gruyère et Comté, 1950.

Volailles. — Canards rouennais, 24 fr. ; nantais, 21 fr. ; fermes, 19 ; lapins morts, 19 fr. ; oies en peau, 15 fr. ; poulets morts nantais, 22.50; de Bresse, 28 fr. ; poules mortes, 19 fr.

Poissons. — Barbues, 20 fr. ; bars, 25 fr. ; hareng français, 4.75 ; homards vivants, 35 fr. ; langoustes vivantes, 32.50 ; merlans ordinaires, 5 fr. ; morues salées, 5.75 ; raies, 4.75 ; sardines Bretagne fraîches, 50 fr. ; soles, 32 fr ; huîtres Marennes, 130 fr. ; Portugaises, 32.50 ; moules Isigny, 25 fr.

MARCHÉS DE LA RÉGION

A Avesnes-sur-Helpe, 12. — Beurre en gros, 29 à 30 fr. le kilo, au détail 30 à 31 fr. le kilo ; œufs, 31 à 32 fr. le quarteron ; poulets vivants 48 à 58 fr. la couple, 24 à 35 fr. pièce ; poules 45 à 50 fr. la couple, 23 à 28 fr. pièce ; canards 22 à 25 fr. pièce ; canards de Barbarie 30 à 38 fr. pièce ; oies 45 à 50 fr. pièce; dindes 70 à 85 fr. pièce ; lapins vivants 20 à 30 fr. pièce ; lapins de garenne, 12 à 14 fr. pièce ; pigeons 21 fr. la couple, 11 à 12 fr. pièce.

A Gravelines, 12. — Beurre 15 à 16 fr. la livre ; œufs, 36 à 38 fr. les 26 ; poulets de 60 à 70 fr. la couple ; poules 60 à 65 fr. la couple ; canards 45 à 60 fr. la couple ; lapins gros 40 à 45 fr. pièce, moyen 25 à 30 fr. pièce, petit 15 à 16 fr. pièce ; légumes sans changement.

A Airs-sur-la-Lys, 12. — Poules, 45 à 60 fr. la couple ; poulets, 55 à 80 fr. la couple ; canards, 35 à 45 fr. la couple ; pigeons, 12 à 15 fr. la couple ; oies, 55 à 65 fr. la pièce ; dindes, 70 à 130 fr. la pièce ; lapins, 18 à 40 fr. la pièce ; beurre, 13 à 15 fr. la livre ; œufs, 31 à 32 fr. le quart ; pommes de terre, 50 à 65 fr. les 100 Kilos.

Frans-Marché. — Petits porcs, 100 à 150 fr. la pièce ; porcs coureurs, 200 à 350 fr. la pièce.

A Lumbres, 12. — Beurre, de 12 à 13 fr. la livre ; œufs, 33 à 34 fr. le quarteron ; poules 35 à 40 fr. la paire ; poulets 60 à 75 fr. la paire; coqs 30 à 35 fr. pièce ; canards ordinaires 30 à 35 fr. pièce ; canards de Barbarie 35 à 50 fr. pièce ; lapins domestiques 20 à 28 fr. pièce selon grosseur ; lapin de garenne 12 fr. pièce ; pommes de terre 0.70 le k. ; carottes 1.50 le k. ; poireaux 2 et 3 fr. la botte ; oignons 3 fr. le k. ; haricots blancs 6.75 le k. ; flageolets 7.50 le k. ; endives 6 fr. le k. ; céleri 2 fr. pièce ; thym 0.75 la botte ; harengs frais 1 fr. pièce; maquereaux 2.50 pièce ; merlans 2 à 6 fr. selon grosseur ; dorades 6 à 9 fr. ; morue fraîche 8 fr. le k. ; vives 7 fr. pièce ; cabillauds 8 fr. le k. ; roussettes 6 à 9 fr.

Marché aux porcs : porcs de 10.25 à 10.75 le k. ; coches de 8 à 8.50 le k. ; veaux, de 10 à 12 fr le kilo.

A Boulogne-sur-Mer. — Poulets, 38 fr. la pièce ; poules, 28 fr. ; poulettes, 29 fr. ; pigeons, 6 fr. ; canards, 25 fr. ; oies, 40 fr. ; dindes, 95 fr. ; lapins, 32 fr. ; de garenne, 15 fr. ; œufs, 39 fr. les 26 ; beurre, 28 fr. le kilo ; pommes, 4.50 le k. ; poires, 4.50 le k. ; noix, 8 fr. 1fe k. ; châtaignes, 6 fr. le k. ; chicorées, 0.90 ; laitues, 1 fr. ; choux, 1 fr. ; choux-fleurs, 5 fr. ; cresson, 0.55 la botte ; salsifis, 2.50 la botte ; poireaux, 5 fr. la botte ; choux de Bruxelles, 3.50 le k.; haricots, 4.50 le litre ; pommes de terre, 0.80 le k. ; carottes, 1 fr. le k.; endives, 6 fr. ; navets, 0.80 la botte.

A Lillers, 13. — Beurre, 13.50 à 15.50 la livre ; œufs, 30 à 34 fr. le quarteron ; pommes de terre, 60 à 69 fr. les 100 kl. ; poules vivantes, 34 à 50 fr. par couple ; poulets, 39 à 65 fr. la couple ; pigeons, 10 à 13 fr. ; canards vivants, 35 à 38 fr. la couple ; lapins vivants, 10 à 30 fr. pièce ; oies vivants, 32 à 36 fr. pièce; canards de Barbarie, 35 à 68 fr. la couple.

A Valenciennes, 13. — Beurre, 30 à 31 fr. le kil. ; œufs, 1.25 à 1.50 pièce ; fromage blanc, 2.50 à 3 fr. le kil. ; Maroilles, 13 à 14 fr. pièce ; poulets vivants, 24 à 28 fr. pièce ; morts, 28 à 30 fr. le kil. ; poules vivantes, 22 à 27 fr. le pièce; mortes, 24 à 26 fr. le kil. ; canards vivants, 23 à 24 fr. pièce ; morts, 22 à 24 fr. la kil. ; lapins vivants, 24 à 26 fr. pièce ; morts, 24 à 26 fr. le kil.

Viande chevaline : Contrefilet, 29 à 30 fr. le kil. ; bifteack, 28 à 29 fr. le kil. ; cote pot au feu et jarret, 7 à 9 fr. le kil.

PUBLICATIONS LÉGALES

Etudes de Me DELATTRE, notaire à Fournes-en-Weppes et de Mes LEFORT et DEGOUY, avoués à Lille.

Lisitation GROUX-DELEEARRE

Comm. de Fournes-en-Weppes

Quatre Maisons à usage d'habitation Une Parcelle de Terrain

A VENDRE le mardi trente janvier 1940, à quatorze heures précises, en l'une des salles de la Mairie de Fournes, par le ministère de Me Leroy, suppléant Me Delattre, notaire à Fournes, commis à cet effet.

ARTICLE PREMIER. — **Une Maison** à usage d'habitation et d'épicerie avec les fonds et terrain en dépendant, sise à Fournes, route de Beaucamps.

MISE-A-PRIX : 15.000 francs

ARTICLE DEUXIEME. — **Une Maison** à usage d'habitation avec les fonds et terrain en dépendant, sise à Fournes, route de Beaucamps.

MISE-A PRIX : 15.000 francs

ARTICLE TROISIEME.— **Une Maison** à usage d'habitation avec les fonds et terrain en dépendant, sise à Fournes, au lieudit « Hameau Desprez ».

MISE-A-PRIX : 14.000 francs

ARTICLE QUATRIEME. — **Une Maison** à usage d'habitation avec les fonds et terrain en dépendant sise à Fournes, au lieudit « Hameau Desprez ».

MISE-A-PRIX : 11.000 francs

ARTICLE CINQUIEME.— **Une Petite Parcelle de terrain,** sise à Fournes, au lieudit « Le Bourg ».

MISE-A-PRIX : 1.250 francs

Pour tous renseignements s'adresser :

1° à Me André Delattre, notaire à Fournes-en-Weppes, rédacteur et dépositaire du cahier des charges suppléé par Me Leroy.

2° A Me Jacques Lefort, avoué poursuivant la vente, demeurant à Lille, N° 95, rue Nationale, suppléé par Me Chatteleyn.

3° A Me Michal Degouy, avoué colicitant, demeurant à Lille rue Basse N° 28 7137

Etude de Me Félix VANDEWALLE, docteur en droit, avoué, 58, rue de l'Hôpital-Militaire, LILLE. — Assistance judiciaire. - Décision du 6-2-1939 — Séparation de corps. — D'un jugement rendu contradictoirement par la Première Chambre du Tribunal Civil de Lille, le 13 Juillet 1939, enregistré, — Il appert, que la séparation de corps a été prononcée au profit de Madame Marie-Marcelle DUEAR, épouse de Monsieur Albert ARPIN, demeurant à Lille, rue de Wattignies, cour Mignet. A l'encontre de Monsieur Albert ARPIN, demeurant à Vendeville, rue de Fâshes N° 9. Me VANDEWALLE, avoué, occupait pour le dame ARPIN, dans l'instance. Pour extrait: (s) F. VANDEWALLE. 7140

Etude de Me BOYER-CHAMMARD, avoué à Lille, 45 bis, rue Royale, suppléé par Me Léon GOBERT. A. J. du 2-5-38. Jug. du 21-1-38 pron. divorce au profit de Mme Henriette DION, épouse EDQUILLON, demeurant à Paris, 31, rue de Nantes, ayant pour avoué Me BOYER-CHAMMARD. A l'encontre de M. EDQUILLON demeurant ci-devant à Lille, actuellement sans domicile ni résidence connus. Pour extrait : Léon GOBERT. 7141

CESSION

CABINET A. SCAILTEUX
Défenseur près les Tribunaux
LE CATEAU

AVIS DE CESSION

Par acte sous seings privés en date à Le Cateau, du 15 Décembre 1939, enregistré audit lieu le 8 Janvier 1940, F° 37, N° 12, M. Décaux Oscar, de Le Cateau, a vendu à M. Etienne Gaston de Feignies, son commerce de bazar.

Oppositions dans les 10 jours, au siège du fonds vendu, 7, rue Marie Lorgne. SCAILTEUX. 8125

VENTE, ACHAT ET LOCATION D'IMMEUBLES

A louer à Cervin pour durée hostilité belle maison chauffage central, loyer minime si bien tenu. S'adresser BENOIT architecte, rue de Liberscourt, Cervin. 33.228

OFFRES D'EMPLOIS

DIVERS

Manufacture de Chaussures

Vister VANDESTIENNE Père et Cie, 296, Boulevard Gambetta, Tourcoing, demande un poseur talons machine, coupeur et 1/2 ouvrier coupeur de tiges ; Véreuses et Déformeuses semelles et talons. 8540

APPRENTIES de 16 à 20 ans sont demandées 53, rue R.-Salengro, **Hellemmes-Lille** et 4, rue Chanzy, **Hellemmes-Lille.** 9123

AVIS DIVERS

VINS DE BORDEAUX

Gros stocks vins rouges et blancs en fûts et en bouteilles. Prix très modérés pour la vente immédiate à la clientèle débitants, épiceries, cafés, restaurants, hôtels, etc., etc.... ***Représentants demandés.***

Ecrire Château Moulin-à-Vent, **Moulis-Médoc** (Gironde). 9305

2e SEMAINE DE
BLANC
AVEC
PRIMES
A LA
COMPAGNIE FRANÇAISE
52-56, rue de Paris, LILLE

AU PRINTEMPS
GALERIES LILLOISES - LILLE
ACTUELLEMENT
BLANC

BaumeTue-Nerf Mirigna
RAGE DE DENTS

PORCS 2 mois, sevrés-castrés, franco toutes gares, mort assurée 3 mois, 2 porcs. 286 fr.; 4 porcs, 456 fr.; 5 porcs, 566 fr.; 8 porcs, 896 fr. Catalogue gratuit : LACROIX, St-DENIS-près-MARTEL (Lot).

Prostate ou Hémorroïdes
Guérison radicale garantie par Plantes. Méthode nouvelle scientifique sérieuse de confiance. Plantes suppositoires 40 fr. fco. Pharmacie Populaire BIAT, 61, rue Brun-Pain, Tourcoing. 8318

Tôles Ondulées Galvanisées
NEUVES et d'OCCASION, disponibles
Fibre enduit. Plaques Pleines.
Garton bitumé. Tuiles Mécaniques
LIVRAISON DOMICILE
LEROY-MERLIN, STOCK AMERICAIN
76, Rue de la Gare, 76
NŒUX-LES-MINES 8331

maigrir TISANE DE TOURAINE et son régime
6 fr. Poste 7 fr.
être svelte Toutes Pharmacies et Pharmacie Principale, Tours

POUR VOS POILUS
SACS DE COUCHAGE
GROS DÉTAIL
41, Rue des Pyramides, 41 - LILLE 9375

POUR LES SOINS DE LA GORGE ET DES BRONCHES
SADLER
PASTILLES SADLER
La Boîte : 6 fr. 35, toutes Pharmacies

Asthmatiques - Bronchiteux
Gazés - Emphysémateux
Malades du Poumon
Les Laboratoires du Dr Dupoyroux, 5, rue D'Amsterdam, Paris, adressent sur demande timbrée, brochure et échantillon d'Elixir Dupoyroux, Sauveur du Poumon.

LES ETABLISSEMENTS
RADIO - ACCESSOIRES
MATERIEL DE T.S.F. EN GROS
4, Cour des Ecuyères, LILLE
(188, Rue de Paris).
sont heureux d'informer leur clientèle que leur magasin est réouvert. Dépanneurs, constructeurs, vous y trouverez la stock la plus important de la région en pièces détachées, lampes modernes ou de remplacement.
Du matériel de 1re qualité rigoureusement garanti.
— LES PRIX LES PLUS BAS — 1702

MANUFACTURE NORD & LOIRE
CYCLES SPORTS ARMES DE S'ETIENNE
SANS INTERMEDIAIRES

PROFITEZ :
APPAREILS de CHAUFFAGE
vendus sans hausse
Lille 12, r. L.Gambetta
Arras 18, r. 3 - Visages
Valenciennes 19, av. Commerce
Douai Abbaye-des-Prés
Lillers 36, r. Nationale
Lens 44, r. de la Gare
Cambrai 37, av. la Victoire
Le Cateau face la Poste N° 6

J'ACHÈTE toutes marchandises en solde : Confections pour hommes et dames. Chaussures. Lingerie. Bonneterie. S'adresser HUTIN, soldeur, LIEVIN, rue Germain-Delbecque, 40. Tél. 121. 3508

Ets OARPA FRANCE
VERHEYEN, 6, rue des Fossés, LILLE
CARTES POSTALES
fantaisies militaires, brodées, pochettes. Souvenirs pour Anglais. 1761

PROTECTION DU CYCLISTE
Plaque lumineuse pour vélo. PRUVOST, 55, rue St-Louis en l'Ile-Paris. 9041

ACHETERAIT Neuf ou forte occasion, tracteur avec remorque basse à plateau. Charge 10 tonnes. Ou tracteur seul. LEFORT, 41, Avenue Vellon, ROSENDAEL. 9139

HERNIE
JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER le Grand Spécialiste de PARIS, 44, Bd SEBASTOPOL. En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action bienfaisante se réalise sans gêne, sans contrainte et interruption de travail, les hernies les plus volumineuses et les plus rebelles diminuent instantanément de volume et disparaissent pas à pas complètement.
Devant de tels résultats garantis 15 jours par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à M. GLASER qui leur fera gratuitement essayer ses appareils de 9 à 4 h. dans les Villes et Hôtels suivants :
BOULOGNE-sur-MER, 14 Janvier, Castiglione (face gare Centrale). — HAZEBROUCK, 15 Janvier, du Nord. — LANDRECIES, 15 Janvier, de l'Esplanade « Ville Basse ». — MAUBEUGE, 17 Janvier, de la Poste. — LILLE, 18 Janvier, Moderne, Parvis St-Maurice. — AVESNES, 19 Janvier, de la Gare. — VALENCIENNES, 20 Janvier, de Flandre. — DENAIN, 21 Janvier, du Commerce. — DOUAI, 22 Janvier, du Grand Cerf Commerce. — LILLE, 23 Janvier, Moderne, Parvis St-Maurice. — CAMBRAI, 24 Janvier, du Mouton Blanc. — SOMAIN, 25 Janvier, Bourlet (face gare). — CAUDRY, 26 Janvier, de la Gare. — SOISSONS, 27 Janvier, de la Gare (Bureau de Tabac). — ROUBAIX, 28 Janvier, Café des Arcades, 55, rue du Maréchal-Foch. — HIRSON, 29 Janvier, du Commerce. — ECHAIN, 30 Janvier, du Lion d'or. — LAON, 31 Janvier, du Commerce (face gare). — ORCHIES, 1er Février, des Voyageurs (face gare). — LENS, 2 Février, de la Gare (monte). — St-QUENTIN, 3 Février, du 9 Octobre.
CHUTES MATRICE et tous ORGANES VARICES, ORTHOPÉDIE GLASER, 44, Bd Sébastopol - PARIS

"Donnez-moi votre secret, tante Annie..."
...Si vous saviez combien j'envie la clarté de votre teint, la vivacité de votre démarche, la jeunesse en un mot qui rayonne en vous!
—Mais ma chère Jacqueline, mon secret est tout simple et je le livre volontiers : Il tient dans ces mots :
Soigner le Sang
A ton âge j'ai eu les mêmes ennuis que l'on appelle les misères féminines, mais j'ai pris un remède unique et justement réputé : la
JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
«Remet le sang dans le bon sens»
Cette précieuse préparation à base de plantes, aussi active que bienfaisante, fait circuler le sang et donne la santé à toutes les époques de la vie.
Grâce à la JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, j'ignore les troubles et les souffrances de l'âge critique comme j'ai ignoré ceux de la formation, les irrégularités sanguines et les malaises dont souffrent tant de jeunes femmes.
Ecoute-moi, ma chérie, et suis mon conseil, comme jadis j'ai mis en pratique les avis de maman qui se porte toujours bien malgré son grand âge.
La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.
PRIX : Le flacon : Liquide - Pilules : 13 fr.
Exigez bien, dans l'intérêt de votre santé, le véritable JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY avec le portrait de l'ABBÉ SOURY et, en rouge, la signature : Mag. DUMONTIER.
MAUVAISES SUITES DE COUCHES
MÉTRITES - VARICES
PHLÉBITES - HÉMORROIDES
ACCIDENTS DU RETOUR D'AGE
CHALEURS - VAPEURS
ÉTOUFFEMENTS
AR 415
JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
aucun autre produit ne peut la remplacer

LA FEMME AUX TURQUOISES

Par Jean MAUCLÈRE

36

Avec une exclamation joyeuse, la jeune fille y courut, l'ouvrit. Elle y trouva seulement des revues entassées que, dans un mouvement d'impatience, elle bouscula d'un revers de main. Un journal apparut, portant une manchette voyante. La chercheuse étouffa un cri de surprise : son père ! C'était son père qui était ici pris à partie... La police en action ! Mon Dieu ! Et que faisaient là M. de Miral et cette *Femme aux Turquoises ?*

Un instant, elle eut peur de ce qu'elle venait de découvrir, puis elle saisit le journal, l'emporta et se tassa dans un fauteuil pour le lire.

D'un trait, et avec une émotion croissante, elle prit connaissance de l'article et apprit, ou plutôt rapprit ce qu'elle avait oublié : l'enlèvement de la *Femme aux Turquoises*, les circonstances qui avaient entouré la découverte du vol, les raisons invoquées par l'industriel pour expliquer son action.

Avec la rapidité de l'éclair, la mémoire de Jacqueline se réveilla. Elle embrassa d'un regard le parc ensoleillé, elle entendit la voix du crieur de journaux, elle se revit elle-même tenant entre ses doigts, tremblants comme aujourd'hui, ce même journal lui apprenant les mêmes terribles faits et elle comprit pourquoi elle avait été malade.

La jeune fille se raidit : il ne fallait pas que l'émotion, après l'avoir terrassée un premier jour, l'abattît une seconde fois. Et ce n'était pas trop de toute son énergie pour considérer en face cette réalité qu'il lui fallait bien envisager : la rupture avec Pierre — et cette probabilité : l'existence de sa jolie maman.

Pierre, son Pierre qu'elle aimait chèrement, qu'avait-il fait ? Pourquoi avait-il, de ses mains, détruit leur bonheur avant même qu'il ne fût éclos ?

Jugeant avec son cœur qui souffrait la dénonciation du jeune homme, Jacqueline inclinait à la plus grande sévérité. Et cependant... à méditer l'interview de Miral, elle estima finalement qu'il avait eu raison peut-être... Mais, hélas ! ils étaient à jamais séparés...

Son amour saignait et elle se tordait les mains de désespoir. N'était-elle donc revenue à la vie que pour souffrir mille morts ? Dans le désarroi profond où elle était plongée, elle accusait tour à tour son père, aux soins de qui elle devait de vivre encore, et son fiancé qui avait agi dans un élan de juvénile indignation.

Jacqueline souffrait intensément, comme une biche tombée dans un piège, et qui y palpite, et qui s'y épuise, sans voir comment elle pourra être sauvée, car tout ce qui l'entoura la meurtrit et la blessa.

Et soudain la pensée de sa mère la tira de la désespérance. Sa mère ? mais elle devait vivre encore. Jacqueline n'en voulait pas douter. Et elle saurait bien la retrouver : il n'était pas possible que Dieu eût ainsi rapproché la fille de la mère pour les maintenir ensuite à jamais séparées. Demain, dans deux jours au plus tard, l'industriel rentrerait à Barbizon ; alors Jacqueline le supplierait de lui rendre sa maman.

Le reste de la journée, la nuit qui suivit et durant les heures qui vinrent ensuite, l'enfant sans mère vécut de cet espoir. Elle s'en nourrit, s'en grisa, s'efforçant d'oublier son fiancé. Et de minute en minute, elle jugeait plus réalisable le rêve qui la transportait : revenue près d'elle, sa mère l'aiderait à reconquérir Miral.

Sur la route du retour l'*Antilope* avait des bonds joyeux de chèvre ailée. Son constructeur, le pilotant avec une fièvre qui n'excluait pas la précision des réflexes, parcourait dans l'allégresse les chemins qu'il avait suivis l'avant-veille avec des sentiments bien différents.

Charlotte se trouvait libre et elle l'aimait toujours ! Plus encore que les protestations tendres de la jeune femme, l'élan qui l'avait jetée devant le revolver de Wegener était garant de ses sentiments. A la pensée que Charlotte lui avait fait un rempart de son corps, Robert était encore délicieusement bouleversé.

S'il n'avait pas voulu revoir Charlotte, par une discrétion élémentaire, après qu'il l'eut ramenée chez elle pour la veillée mortuaire, prélude de pénibles formalités, du moins avait-il passé la journée du lendemain à lui faciliter celles-ci dans la mesure du possible. Puis ce fut, devant la justice, la déposition qui dégageait la responsabilité de l'auteur de l'accident :

— J'étais en excursion avec M. et Mme Wegener que je connais de longue date. Celle-ci ayant heurté sa voiture contre la paroi rocheuse, le docteur, qui avait sa motocyclette, décida d'aller chercher du secours à Lucerne. Il partit précipitamment, et, à moins de cent mètres, dans une courbe, se jeta sur la voiture arrivante. Le choc l'a lancé sur le flanc de la montagne...

— Mais comment a-t-il pu ?...

— Une seconde d'inattention... ou un défaut d'appréciation quant à la place qui lui était nécessaire pour passer. Erreur trop aisée sur des routes si étroites, et la nuit.

Ayant ainsi aplani les difficultés sous les pas de la veuve, Clermont était reparti vers la France. Une joie très humaine le possédait, le grisait presque : dans peu de temps, quelques semaines, pas plus, il accourrait avec Jacqueline, et tous deux ramèneraient Charlotte. Une aube nouvelle se lèverait pour lui. Bonheur sans nom ! Elle le suivrait à la face du monde, elle redeviendrait sienne. Finis les mauvais jours ! Dans sa félicité reconquise, il perdrait jusqu'au souvenir de ses longues années de solitude. Le ciel, dès a